



Dispositifs disponibles à destination des étudiantEs sages-femmes en situation de handicap :

- > Service de la vie universitaire - Mission Handicap,
- > Service de Santé Étudiante,
- > Bâtiment entièrement accessible,
- > Sanitaires adaptés.

Démarches pour la demande d'aménagements :

La demande s'effectue en ligne via le lien suivant : <https://amenagements-handicap.unistra.fr/>

L'étudiant.E télécharge les documents nécessaires à l'étude de sa demande et à l'évaluation de ses besoins :

- Justificatifs médicaux/paramédicaux récents : document, attestation, courrier, bilan, compte rendu, rapport, certificat médical(e)/paramédical(e), bilan orthophonique/neuropsychologique normé et complet (datant du secondaire)...
- Justificatifs d'aménagements antérieurs : notification/ d'aménagements (MDPH ou établissement d'enseignement supérieur), fiche de liaison Parcoursup, PAI, PAP, PPS, GEVA-Sco...

Aménagements d'études proposés dans l'établissement de maïeutique :

- > Suivi pédagogique rapproché,
- > Absence d'assiduité sur justificatif.

Aménagements possibles pour les stages :

- > Rapprochement du lieu d'habitation,
- > Aménagement de l'emploi du temps.

Contacts :

Service de la vie universitaire - Mission handicap de l'Université

Studium, 2 rue Blaise Pascal, Strasbourg

Mail : svu-handicap@unistra.fr

Site : <https://handicap.unistra.fr/>

Service de Santé Étudiante

6 rue de Palerme, 67000 Strasbourg

Tél. : 03 68 85 50 24

Mail : sante.etudiants@unistra.fr

Ouvert du lundi au jeudi : 8h30-17h30, le vendredi : 8h30-17h.